

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764012	Date d'inspection Le 20 décembre 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>Je recommande le renouvellement pour ce permis.</p> <p>Il est recommandé de ne pas utiliser les modules suivants: Balançoires et tout module de plus de 2.5 m de hauteur n'ayant pas la surface protectrice exigée(30 cm). L'exploitante a été informée de racler la surface protectrice (gravelle) sous ces modules avant l'utilisation.</p> <p>Il a été discuté avec l'exploitante de vérifier au prêt de son assurance la protection de celle-ci concernant la surface protectrice de la surface de jeux.</p> <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.</p> <p>Lors de ma visite, les enfants ont été à l'extérieur.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mai 2021

Date

original signé par
Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mai 2021

Date